



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/083

OBJET : Acquisition sur la
commune de DETTWILLER
– AN089AD

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de DETTWILLER a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'un ensemble bâti composé d'une maison d'habitation et d'une ancienne synagogue située à DETTWILLER, 10 rue du Général Leclerc, et cadastrée section 6 parcelles numéros 73 et 74, d'une contenance globale de 7,12 ares.

Cet ensemble en cœur d'îlot, classé en zones UAd du PLU communal, constitue un site foncier stratégique pour la commune compte tenu à la fois de sa localisation et de son intérêt patrimonial. L'objectif est de conserver et de valoriser ces bâtis en leur redonnant une fonction. Plusieurs réflexions sont en cours pour y aménager une bibliothèque, une salle citoyenne ou encore une salle du conseil municipal.

La maison d'habitation est une construction traditionnelle à colombages datant de 1700, d'une surface habitable approximative 230 m². A la demande de la commune les services du Domaine ont estimé en mai 2026 la valeur vénale du bien à 345.000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%. Après négociation, un accord a pu être trouvé avec le propriétaire vendeur au prix de 231 000 €, comprenant 11 000 € de frais d'agence à la charge du vendeur.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/083****OBJET :** Acquisition sur la
commune de DETTWILLER
– ANo89AD

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

La synagogue, inoccupée et désacralisée depuis de nombreuses années, n'a quant à elle pas fait l'objet d'une évaluation par les services du Domaine. Compte tenu de son état structurel, la commune souhaite en faire l'acquisition au prix maximum de 25 000 €.

Le conseil municipal de DETTWILLER se réunira le mercredi 16 septembre 2026 pour valider les conditions de portage de ces deux biens par l'EPF d'Alsace.

Ainsi, il est demandé aux administrateurs de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DETTWILLER, du bien situé à DETTWILLER, rue du Général Leclerc, et cadastré section 6 parcelles numéros 73 et 74, d'une surface totale de 7,12 ares, au prix total maximum de 256 000 €, sous réserve d'une délibération du conseil municipal en ce sens.

DELIBERATION N° 2026/083 – ANo89AD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu l'avis rendu par le service du Domaine sous numéro 2026-67089-23573 en date du 5 mai 2026 ;

Vu le courriel de sollicitation adressé par la Commune de DETTWILLER à l'EPF d'Alsace le 17 juin 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de DETTWILLER en date du 8 juillet 2026 affirmant la volonté de la commune d'acquérir le bien situé à DETTWILLER, 10 rue du Général Leclerc, et cadastré section 6 parcelles numéros 73 et 74, d'une surface totale de 7,12 ares, en vue d'y ménager une réserve foncière devant à terme permettre l'accueil d'un ou de plusieurs équipements structurants, tout en conservant et valorisant le patrimoine bâti de la commune ;

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DETTWILLER, du bien situé à DETTWILLER, rue du Général Leclerc, et cadastré section 6 parcelles numéros 73 et 74, d'une surface totale de 7,12 ares, au prix total maximum de 256 000 €, sous réserve d'une délibération du conseil municipal en ce sens.